LA GAZETTE DE CHAMPEAUX

Mars 2024

N°28

SOMMAIRE

Edito page 3

Délibérations du Conseil Municipal page 4

Retour en images page 6

Urbanisme page 7

Environnement page 7

Rendez-vous à venir page 8

ÉDITO

Chères Champelaises, chers Champelais,

Quelques fleurs, quelques giboulées et un mois de mars plutôt calme sur notre commune. Pourtant... Les préparatifs battent leur plein, les équipes du Comité des fêtes et de la mairie s'affairent en coulisse pour vous préparer un printemps haut en couleur et en animations ! Exploitation des informations partagées lors de l'atelier de réflexion sur les aménagements du bourg (p.6), *Trocs aux plantes*, *Mai à vélo*, *Pierres en Lumières*, *Journée verte*...

Je vous laisse découvrir ce qui vous attend dans notre village sur avril et mai, au fil des pages de cette nouvelle gazette !

VOTRE MAIRIE

02 33 61 90 38

Du **lundi** au **vendredi** de **8h30** à **12h30** et de **14h** à **17h**

Mairie de Champeaux Manche

www.champeaux50.com

secretariat@champeaux50.fr

Accueil du public :

Mardi, 14h à 17h
Mercredi, 10h à 12h
Jeudi, 17h à 19h
1er et 3è samedis, 10h à 12h

La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires

DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MARS 2024

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la Mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie.
Absentes : Mme GIARD Claudine
Absentes excusées : Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique
Pouvoirs : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE, Mme GRETHEN-SEZILLE donne procuration à M. PORTAIS
M. PORTAIS est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

PARTICIPATION AU FRAIS DE SCOLARITÉ (ACOMPTE 2024) RPI DRAGEY/DRAGEY/RONTHON/ SAINT-JEAN-LE-THOMAS

La facture du RPI Dragey/Ronthon/Saint-Jean-le-Thomas concernant l'acompte pour les frais de scolarité de 3 enfants Champelais sur l'année scolaire 2023-2024 a été présentée. Le montant de cet acompte étant basé sur la participation 2023 (soit 2 700€), divisé par 2 ce qui représente une somme de 1 350€. Madame Le Maire propose de régler la somme demandée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le règlement de 1 350€ au RPI Dragey/Ronthon/Saint-Jean-le-Thomas concernant l'acompte pour l'année scolaire 2023-2024.

GESTION CHEMINS COMMUNAUX HORS COMMUNE

Pour rappel, la question a déjà été abordée lors d'un précédent conseil (DCM 2023-07-11/10) : il s'agit d'un chemin communal appartenant à la commune de Champeaux, mais situé sur la commune de Jullouville (St Michel des Loups).
La commune de Jullouville pensant que ce chemin leur appartenait, l'a goudronné mais en prenant une partie sur un domaine privé. Le propriétaire lésé conteste la nouvelle limite et demande la remise en état du tracé de la route.

Or il apparaît 2 choses :

- D'une part la situation est complexe car le terrain appartient à la commune, mais Jullouville l'entretient, et l'a goudronné en suivant son schéma directeur de gestion de voirie. La Mairie doit trouver un accord avec la commune de Jullouville quant à la gestion de ce chemin. Il a donc été décidé de faire procéder à un bornage en présence des 3 parties concernées (Communes de Jullouville, Commune de Champeaux, le propriétaire).
- D'autre part, avec la mise en place de l'assainissement collectif sur les hameaux de Bonneville et Du Liot, ce chemin va être impacté par les travaux. Il n'apparaît pas pertinent à la vue des travaux au printemps, d'intervenir sur le chemin.

La mairie a constaté qu'elle avait plusieurs chemins ruraux sur la commune de Jullouville (sur St Michel des Loups) et Carolles et demande s'il ne serait pas pertinent de les céder aux communes concernées. M. LEGATHE a sollicité les Mairie de Carolles et de Jullouville pour avoir accès à tous les relevés de propriété de la Mairie de Champeaux afin de faire un état des lieux des biens de la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité de donner l'autorisation au maire de négocier avec les communes avoisinantes les conditions et les modalités de cession de ses chemins ruraux.

GESTION TERRAIN COMMUNAL : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE CONCERNANT LES PARCELLES ZE 100 ET ZE 102.

Les parcelles ZE 100 et ZE 102 se trouve être le terrain en face des terrains de sports, d'une surface de 2 x 500m², utilisé par Monsieur Alain GODEFROY sans titre et sans bail. Ce terrain étant concerné par le périmètre de réflexion par rapport à l'aménagement du cœur de bourg, Madame le Maire propose de mettre en place une convention d'occupation précaire, autorisée par l'article L. 114-2 du code rural et de la pêche maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité la mise en place d'une convention d'occupation précaire sur les parcelles ZE 100 et ZE 102.

GESTION TERRAIN COMMUNAL : CLAUSES DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE CONCERNANT LES PARCELLES ZE 100 ET ZE 102.

A la suite de la décision de mettre en place une convention d'occupation précaire concernant les parcelles ZE 100 et ZE 102, utilisées par Monsieur Alain GODEFROY, il s'agit maintenant d'en définir les clauses : durée de la convention, délai de congé, coût, usage et autres dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité les clauses de la convention d'occupation temporaire des parcelles ZE 100 et ZE 102 suivantes :

- La convention sera d'une durée d'un an, avec tacite reconduction.
- Le délai de congé sera de 3 mois, après la date de signification.
- Le coût proposé est le coût de la taxe de l'impôt foncier attenant aux parcelles ZE 100 et ZE 102.
- L'occupation sera uniquement à usage de pâturage.
- Aucun droit de préemption.
- Aucun droit de cession de la convention à quelqu'un d'autre.
- Aucun droit à l'indemnité ne sera accordé au concessionnaire au moment de la révocation de cette convention.

COMPÉTENCE ÉPARAGE (2025)

En 2023, le conseil communautaire s'était prononcé pour la restitution aux communes de la compétence éparage.

La mairie de Champeaux avait voté en Conseil Municipal son accord pour récupérer cette compétence. A cette époque, Granville, qui représente avec son nombre d'habitants une grande part de la Communauté de Communes, ne s'était pas prononcé, ce qui signifiait une réponse réputée contre, et a invalidé le processus de la restitution de la compétence.

Un nouveau vote a donc eu lieu en conseil communautaire le 15 février 2024 qui demande à nouveau aux communes de se prononcer sur la restitution de cette compétence éparage pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité que la mairie de Champeaux récupère la compétence éparage à compter de 2025.

Prochain conseil municipal le :

mardi 9 avril 2024

RETOUR EN IMAGES

22 FÉVRIER - ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

Le jeudi 22 février 2024, une phase de concertation du projet de village s'est déroulée à la mairie de Champeaux en présence de habitants volontaires, de conseillers municipaux et des membres du bureau d'étude Paysage et Vélo, en collaboration avec la Maire de Champeaux et ses adjoints.

Au cours de cette journée, les participants ont collaboré pour transformer le centre-ville en un espace de vie adapté à tous les habitants, en préservant son attrait à long terme.

Cela inclut la valorisation des bâtiments, la sécurisation des voies de circulation et du stationnement, la végétalisation des espaces, ainsi que l'amélioration de l'accueil des cyclistes. Une réunion publique est prévue en juin 2024 pour présenter trois scénarios basés sur les idées de cet atelier. Les habitants de Champeaux seront invités à voter pour leur préférence. Le conseil municipal tiendra compte de ces avis pour décider du scénario final.

5 MARS - VISITE DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Mardi 5 mars dernier, Mme JULIEN-FARCIS Sophie Maire de Champeaux, M. LEGATHE François-Jean 1er adjoint, M. PORTAIS Serge 2nd adjoint à la Mairie et Elise Vautier, Service Civique à la Mairie de Champeaux se sont rendus sur trois différents sites de compostages partagés de Granville Terre et Mer dans le cadre de l'enquête sur la gestion des déchets des habitants du village.

URBANISME

DOSSIERS D'URBANISME, DÉPÔT EN LIGNE : DE NOUVEAUX FORMULAIRES SONT MIS EN PLACE.

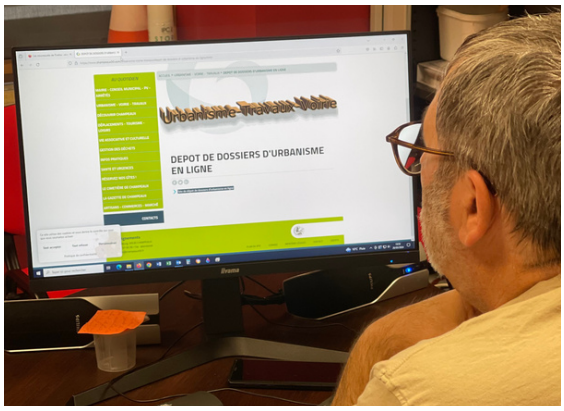

Les nouveaux formulaires de demande de certificats d'urbanisme (CUa et CUb), de permis (PA/PC/PCMI/PD) et de déclarations préalables (DP) sont à présent disponibles en ligne. Ces formulaires ont été refondus pour accompagner la nouvelle ère dans laquelle nous sommes entrés au 1er janvier 2024.

Vous pouvez accéder au site en saisissant l'adresse suivante dans votre navigateur : https://gnau3.operis.fr/granvilleterreetmer/gnau/#/

N'hésitez pas à utiliser cette plateforme en priorité, la mairie sera informée et éditera le dossier d'urbanisme papier pour l'archivage local.

ENVIRONNEMENT

Les biodéchets représentent environ 1/3 des ordures ménagères. Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer souhaite développer sur l'ensemble du territoire des sites de compostage partagé.

Afin de connaître les pratiques actuelles des Champelais et d'identifier leurs besoins, Élise Vautier en service civique à la Mairie a réalisé, en janvier dernier, une enquête auprès des habitants sur la gestion de leurs biodéchets.

Les résultats montrent que le compostage est ancré dans les pratiques avec 64% des répondants qui compostent leurs biodéchets. Parmi les Champelais déclarant ne pas composter, les principales raisons évoquées sont le manque d'espace pour pouvoir composter et d'exutoire pour le compost. Pour répondre au besoin des Champelais qui n'ont pas la possibilité de composter à leur domicile, la commune de Champeaux, en lien avec Granville Terre et Mer, souhaite développer un site de compostage partagé sur la commune.

Vous souhaitez en savoir plus sur ce projet de site de compostage partagé ou donner votre avis ?

La commune vous invite à une réunion publique le **Mardi 16 avril 2024** à partir de **18h30** dans la **salle de Convivialité de la Mairie**.

RENDEZ-VOUS À VENIR

18 MAI

PIERRES EN LUMIÈRES

Champeaux participe pour la première fois au festival Pierres en Lumières !

Pour l'occasion, la commune de Champeaux a décidé de proposer un voyage musical d'une heure à travers les époques, en attendant que l'obscurité se fasse et révèle une autre facette immémoriale des pierres.

De la musique sacrée à des chants contemporains en passant par des chansons traditionnelles irlandaises, Cynthia au chant et François à la guitare profiteront de l'acoustique de l'église pour partager avec vous, en toute simplicité, un moment de plaisir et de convivialité.

On vous donne rendez-vous le **samedi 18 mai** à partir de **19h** dans le **Bourg du village** pour une soirée sous le signe de la convivialité à la lumière de l'église St Vigor !

25 MAI

JOURNÉE VERTE DÉDIÉE AUX DÉCHETS ORGANIQUES

Les élus à la Mairie de Champeaux ainsi que le service déchets de Granville Terre et Mer ont le plaisir de vous inviter à une journée initiatique au sujet de la gestion de vos différents déchets organiques.

Au programme de la journée :

- Démonstration de mulching,
- Démonstration de broyage de vos déchets verts.
- Expérience d'un composteur partagé et
- Distribution de composteur individuel 340L ou 560L*

*Disponible à l'achat au tarif de 10€, fourniture d'un bioseau et de guides pour l'utilisation au quotidien après une sensibilisation complète sur l'utilisation de votre composteur individuel.

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

AVRIL

27 **Troc'plante**
10h
Jardin Café de Pays
Organisé par le
Comité des fêtes

MAI

4 **Troc'plante**
10h
Jardin Café de Pays
Organisé par le
Comité des fêtes

18 **Mai à vélo**
10h - 16h
Bourg du village
Organisé par Champeaux en partenariat avec le Comité des fêtes et L'oeil du cyclo